

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Eau – Accord de principe sur la mutualisation de la ressource en eau potable entre la Commune de Praz-sur-Arly et la CA Arlysère

Rapporteur : M. le Président

La Commune de Praz-sur-Arly et la Communauté d'Agglomération (CA) Arlysère sont compétentes en matière de distribution d'eau potable sur leurs périmètres géographiques respectifs.

Sur le secteur du Val d'Arly géré par Arlysère, les bilans besoins-ressources en eau potable sont déficitaires. La CA Arlysère souhaite ainsi déployer des solutions préventives et curatives en vue de sécuriser l'alimentation des Communes de Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe, et Saint-Nicolas-la-Chapelle.

Praz-sur-Arly, Commune de Haute Savoie, limitrophe du périmètre géographique de la CA Arlysère, dispose du forage des Iles (ou du Marais), dans la nappe phréatique d'accompagnement de l'Arly. Cette ressource permet à ce jour à la Commune de Praz-sur-Arly de pourvoir à ses besoins en eau potable. Une partie de ses volumes excédentaires, après avoir pourvu à ses propres besoins, et dans la limite de ses capacités, pourrait être revendue aux territoires voisins.

En cas de manque d'eau ou de dysfonctionnement sur son réseau, la CA Arlysère souhaite pouvoir acheter de l'eau potable en gros produite par la Commune de Praz sur Arly, pour sécuriser l'alimentation des Communes de Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe, et Saint-Nicolas-la-Chapelle. A l'issue des travaux, l'interconnexion devrait pouvoir fonctionner dans l'autre sens. Ainsi en mode de secours, Arlysère pourrait apporter un complément d'eau vers Praz-sur-Arly (ceci est conditionné à la réalisation du projet d'interconnexion des Communes du Val d'Arly au sein de la CA Arlysère et de la capacité disponible).

C'est dans ce contexte que la Commune de Praz-sur-Arly et la CA Arlysère se sont rapprochées en vue de s'entendre sur les conditions permettant de parvenir à terme à la mutualisation de cette ressource en eau potable.

Elles souhaitent donc convenir d'un accord de principe sur l'engagement des démarches en vue de cette mutualisation sous réserve :

- De considérer que les besoins en eau potable de la Commune de Praz sur Arly seront toujours pourvus prioritairement au niveau du forage des Iles ;
- Que la CA Arlysère s'engage à mettre en œuvre un programme d'équipements et travaux permettant d'améliorer le rendement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes.

Cet accord de principe, permettant notamment à la CA Arlysère d'engager des études, sera suivi par un Comité de suivi technique composé de techniciens et d'un à 2 élus de la CA Arlysère et de techniciens et d'un à 2 élus de la Commune de Praz-sur-Arly. Ce Comité de suivi technique sera chargé notamment de :

- Définir précisément les besoins et les volumes d'eau prélevés ;
- Suivre et valider les études relatives au projet d'interconnexion entre Praz-sur-Arly, Flumet et Notre-Dame-de-Bellecombe ;
- Définir les modalités et conditions de cet achat/vente d'eau.

Suite à cette phase d'étude et de concertation préalable issue de l'accord de principe, une convention sera signée entre les deux collectivités qui définira précisément les modalités techniques, les volumes prélevés et les conditions financières de cette opération d'achat/vente d'eau entre les deux collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **donne son accord de principe pour engager les démarches en vue de la mutualisation de la ressource en eau potable entre la Commune de Praz-sur-Arly et la CA Arlysère pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Val d'Arly en tenant compte des réserves exprimées ci-dessus ;**
- **autorise la création d'un comité de suivi technique dans les conditions énoncées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

